

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 12 décembre 2024 à 18h

Date de convocation : 05 décembre 2024

Nombre de Membres :

En exercice : 52

Présents : 33

Ayant donné procuration : 11

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le DOUZE du mois de DÉCEMBRE à 18h, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Annéville : M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, M. DALLA FAVERA, M. DIEUDONNE, M. DOS SANTOS, Mme RAU et M. TISSERAND

Bronvaux : -

Clouange : Mme THOMAS

Marange-Silvange : M. MULLER, M. ROETTGER, Mme SPANIER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : M. CANTELE

Moyeuve-Grande : M. ROVIERO (à partir du point 3), Mme CISAMOLO, Mme FALETIC, M. ROSSO et Mme THIBO

Moyeuve-Petite : M. SCHWEIZER

Pierrevillers : M. HEISER

Rombas : M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MUHLMANN, M. NOBILE, M. RISSER et Mme WAGNER

Rosselange : M. MATELIC et M. SCHONS

Sainte-Marie-aux-Chênes : Mme LAMARQUE et M. CAYRE

Vitry-sur-Orne : M. CORRADI et M. VEGLIA

Membres absents ayant donné procuration :

Mme HIRSCH à M. TISSERAND

M. VEZAIN à Mme THOMAS

M. COQUIN à Mme WEIDER

Mme VANNI à M. ROVIERO (à partir du point 3)

Mme WAGNER C. à M. SCHONS

M. SCHNEIDER à Mme CISAMOLO

M. TIRLICIEN à M. VEGLIA

Mme LEMASSON à M. HEISER

Mme SEEMANN à M. MATELIC

M. CALLIGARO à Mme LAMARQUE

Mme FRANIA à M. CAYRE

Absents excusés : Mme COGLIANDRO, M. FAVIER, M. BOLTZ, Mme VANNI (aux points 1 et 2), M. ROVIERO (aux points 1 et 2) et M. BENABID

Absents : M. MEOCCI, Mme BENCI, M. VILLA et Mme SAVINO

Le Président ouvre la séance à 18h00, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Installation d'une nouvelle conseillère communautaire

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, INSTALLE Madame WAGNER Catherine dans ses fonctions de déléguée communautaire.

Délibération 2024-37 - Versement d'une avance d'investissement au « Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne » - Réduction

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de ramener l'avance consentie au Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne de 2 000 000,00 € à 1 750 000,00 €.

Délibération 2024-38 – Budget Principal 2024 – Décision modificative n° 1

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 1 au Budget Principal 2024, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit en dépenses et en recettes :
 - En section de fonctionnement : 72.232,37 €
 - En section d'investissement : 840.652,22 €

Délibération 2024-39 – Actions entreprises par la Communauté de Communes à la suite des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la transmission du rapport des actions entreprises par la Communauté de Communes à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Intégration de nouvelles cartes de « Zones d'accélération pour le déploiement des énergies renouvelables » pour les communes de Clouange, Moyeuve-Grande et Pierrevillers

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de l'organisation d'un débat sur la cohérence territoriale des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables, à la suite de la présentation de la cartographie des zones identifiées par les communes de Clouange, Moyeuve-Grande et Pierrevillers.

Communication des rapports d'activités des organismes de coopération intercommunale dont la Communauté de Communes est membre

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de la communication des rapports d'activités des organismes de coopération intercommunale dont la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle est membre.

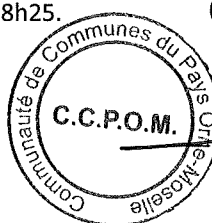
Communication des Décisions du Bureau

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de la communication des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communication des Décisions du Président

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de la communication des décisions que le Président a été appelé à prendre conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25.



Le Président,

Lionel FOURNIER